

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PU-
BLIQUE

84/479 du 23.5.84
DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP/2103/9
retirant les dispositions des Arrêtés
portant intégration et nomination de
certains Ingénieurs des Travaux et Re-
visant la situation administrative des
intéressés, en tête ANZENE POUNKOUO
Désiré.

LE PREMIER MINISTRE, Chef du
GOUVERNEMENT

VISAS : Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'Arti-
cle 47 de la Constitution du 8.7.79 ;
Vu la Loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des Fon-
ctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu l'Arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des Fonctionnaires ;
Vu le Décret 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des
Cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
Vu le Décret 62/138/MF du 9.5.62 fixant le régime des rému-
nérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des Cadres ;
Vu le Décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le Décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-
rière et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2
Vu le Décret 74/478 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du Décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des Fonctionnaires ;
Vu le Décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret 80/630 du 28.12.80 portant déblocage des avan-
cements des Agents de l'Etat ;
Vu le Décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif 81/016 du 26.01.81 au Décret 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
Vu la lettre 484/82 du 30.12.82 du Chargé des Affaires Cul-
turelles de l'Ambassade d'Algérie à Brazzaville fixant le clas-
sement dans la Fonction Publique des Etudiants sortis de l'Insti-
tut de Technologie Agricole de MOSTAGANEM (Algérie)
Vu l'Arrêté n°1711/DAAF-SAP du 8.4.81 portant promotion des
Fonctionnaires des Cadres des Services Techniques (Agriculture
et Elevage) ;
Vu la la lettre 419/MAE du 20/2/81 du Ministre de l'Agri-
culture et de l'Elevage transmettant les dossiers des intéressés ;
Vu l'Arrêté 4424/DAAF-SAP du 6/5/82 portant promotion au
titre de l'année 1980 des Fonctionnaires des Cadres de la Caté-
gorie A, hiérarchie II des Services Techniques (Agriculture, Ele-
vage et Génie-Rural) -
Vu les arrêtés d'intégration n°s: 0283- 0391- 1644- 0282 et
1455/MTPSI-DGT-DCGPCE des 30.1, 4.2, 2.4 et 20.3.1975 ;

D E C R E T E :

[Handwritten signature]

ARTICLE 1er. - Sont et demeurent retirés les dispositions des arrêtés :

- 0283/MTPSI.DGT.DCGPCE du 30/1/75
- 0391/MTPSI.DGT.DCGPCE du 4.02.75
- 1644/MTPSI.DGT.DCGPCE du 2.04.75
- 0282/MTPSI.DGT.DCGPCE du 30.01.75
- 1455/MTPSI.DGT.D.GPCE du 20.03.75

portant intégration et nomination de certains Ingénieurs des Travaux Agricoles stagiaires dans les cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Techniques (Agriculture).

ARTICLE 2. - En application des dispositions du décret n°60/90 du 3.3.60, les fonctionnaires dont les noms suivent, titulaires du Diplôme d'Ingénieur d'Agronomie Appliquée délivré par l'Institut de Technologie Agricole de Mostaganem (Algérie) sont intégrés dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommés Ingénieurs d'Agriculture Stagiaires Indice 710 ACC: néant. :

- Messieurs :
- ANZENE POUNKOUO Désiré
 - NOUMALE Guy Daniel
 - BIKINDOU-MOUMBA Anselme
 - BANSTIMBA MAVINGA Jacques
 - POMBOLI Edouard
 - NDZANDZI BOKOUANGO Gabriel
 - DZON Albert Vauclairé
 - DIBA David.

ARTICLE 3. - La situation administrative des intéressés est révisée selon le tableau ci-après :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>Mr. ANZENE POUNKOUO Désiré</u>	
<u>Catégorie A Hiérarchie II</u>	<u>CATEGORIE A HIERARCHIE I (Scs Techniques)</u>
Intégré et nommé Ingénieur des Travaux Agricoles Stagiaire indice 600 p.c. du 24/10/1974 (Arr.n°283/MTPSI.DGT.DCGPCE du 30/1/75)	Titulaire du Diplôme d'Ingénieur d'Agronomie Appliquée délivré par l'Institut de Technologie Agricole de Mostaganem (Algérie) est intégré et nommé Ingénieur d'Agriculture Stagiaire Indice 660 p.c. du 24.10.74
Titularisé et nommé au 1 ^{er} échelon Indice 710 p.c. du 24.10.1975 (Arr.n°2071/BB.30.03 du 10.5.76)	Titularisé et nommé au 1 ^{er} échelon Indice 830 p.c. du 24.10.1975
Promu au 2 ^o échelon Indice 780 p.c. du 24.10.77 (Arr.n°3932/BB.30.03 du 9.5.78)	Promu au 2 ^o échelon Indice 940 p.c. du 24.10.1977
Promu au 3 ^o échelon Indice 860 p.c. du 24.04.80 (Arr.n°1211/D.A.E.S.P.30.03. du 8/4/1981.	Promu au 3 ^o échelon Indice 1010 p.c. du 24.04.1980
<u>CATEGORIE A HIERARCHIE I DES S...F.</u>	<u>CATEGORIE A HIERARCHIE I DES S.A.F.</u>
Titulaire du Diplôme du Centre d'Etudes Financières Economiques et Bancaires de Paris; est versé, reclassé et nommé Administrateur de 1 ^{er} échelon Indice 790.	Titulaire du Diplôme du Centre d'Etudes Financières Economiques et Bancaires de Paris est versé et nommé Administrateur de 3 ^o échelon Indice 1010
Bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons est nommé au 3 ^o échelon Indice 1010 p.c. du 20.8.1980.	Bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons est nommé au 5 ^o échelon 1190 p.c. du 20.8.1980
Promu au 4 ^o échelon Indice 1110 p.c. du 20.02.1983.	Promu au 6 ^o échelon Indice 1300 p.c. du 20.02.1983.

[Handwritten signature]

- 3 - ;

17/04/74

Mr. MOUNJIE Guy Daniel

CATEGORIE A HIERARCHIE II

Intégré et nommé Ingénieur des Travaux Agricoles stagiaire indice 600 p.c. du 25.11.1974 (Arr.n°1644/MTPSI-DGT.DCGPCE du 2.4.1975)

Titularisé et nommé au 1^{er} échelon Indice 710 p.c. du 25.11.75 (Arr.n°2071/BB.30.03 du 19.1.1979)

Promu au 2^o échelon Indice 780 p.c. du 25.5.1978 (Arr.n°134/BB.30.03 du 19.1.1979)

Promu au 3^o échelon Indice 860 p.c. du 25.11.1980 (Arr.n°4424/DALF.SAF.30.03. du 6/5/1982.

CATEGORIE A HIERARCHIE I

Titulaire du Diplôme d'Ingénieur d'Agronomie Appliquée délivré par l'Institut de Technologie Agricole de Mostaganem (Algérie) est intégré et nommé Ingénieur d'Agriculture Stagiaire indice 660 p.c. du 25.11.74

Titularisé et nommé au 1^{er} échelon Indice 830 p.c. du 25.11.1975

Promu au 2^o échelon Indice 940 p.c. du 25.5.1978

Promu au 3^o échelon indice 1010 p.c. du 25.11.1980.

Mr. BIKINDOU MOUAMBA Anselme

CATEGORIE A HIERARCHIE II

Intégré et nommé Ingénieur des Travaux Agricoles Stagiaires Indice 600 p.c. du 21.10.1974 (Arr.n°0391/MTPSI-DGT.DCGPCE du 4.2.75)

Titularisé et nommé au 1^{er} échelon Indice 710 p.c. du 21.10.1975 (Arr.n°2071/BB.30.03. du 10.5.1976)

Promu au 2^o échelon Indice 780 p.c. du 21.10.77 (Arr.n°3932/BB.30.03. du 9.5.1975)

Promu au 3^o échelon Indice 860 p.c. du 21.10.1979 (Arr.n°1711/DALF/S.F. du 8.4.81)

Promu au 4^o échelon Indice 940 p.c. du 21.10.81 (Arr.n°3689/DALF/S.F. du 13.4.81)

Promu au 5^o échelon indice 1020 p.c. du 21.04.84 (Arr.n°090/DALF.S.F. du 13.1.84)

CATEGORIE A HIERARCHIE I

Titulaire du Diplôme d'Ingénieur d'Agronomie Appliquée délivré par l'Institut de Technologie Agricole de Mostaganem (Algérie) est intégré et nommé Ingénieur d'Agriculture Stagiaire Indice 660 p.c. du 21.10.1974.

Titularisé et nommé au 1^{er} échelon Indice 830 p.c. du 21.10.1975

Promu au 2^o échelon Indice 940 p.c. du 21.10.1977

Promu au 3^o échelon Indice 1010 p.c. du 21.10.1979.

Promu au 4^o échelon Indice 1140 p.c. du 21.10.1981.

Promu au 5^o échelon Indice 1220 p.c. du 21.4.1984.

Monsieur BANSIABA MARIJGA Jacques

CATEGORIE A HIERARCHIE II

Intégré et nommé Ingénieur des Travaux Agricoles Stagiaire Indice 600 p.c. du 21.10.1974 (Arr.n°391/MTPSI-DGT.DCGPCE du 4.2.75)

Titularisé et nommé au 1^{er} échelon Indice 710 p.c. du 21.10.1975 (Arr.n°2071/BB.30.03. du 10.5.1976)

Promu au 2^o échelon-Indice 780 p.c. du 21.10.1977 (Arr.n°3932/BB.30.03. du 9.5.78)

Promu au 3^o échelon Indice 860 p.c. du 21.4.1980 (Arr.n°1711/DALF/S.F. du 8.4.1981)

CATEGORIE A HIERARCHIE I

Titulaire du Diplôme d'Ingénieur d'Agronomie Appliquée délivré par l'Institut de Technologie Agricole de Mostaganem (Algérie) est intégré et nommé Ingénieur d'Agriculture Stagiaire Indice 660 p.c. du 21.10.1974.

Titularisé et nommé au 1^{er} échelon Indice 830 p.c. du 21.10.1975

Promu au 2^o échelon Indice 940 p.c. du 21.10.1977

Promu au 3^o échelon Indice 1010 p.c. du 21.04.1980.

Monsieur POMBOLI Edouard

CATEGORIE A HIERARCHIE II

Intégré et nommé Ingénieur des Travaux Agricoles Stagiaire Indice 600 p.c. du 9.12.1974 (Arr.n°1455/MTPSI.DGT.DCGPCE du 20.3.75)

Titularisé et nommé au 1^{er} échelon Indice 710 p.c. du 9.12.75 (Arr.n°2071/BB/30.03 du 10.5.1976)

CATEGORIE A HIERARCHIE I

Titulaire du Diplôme d'Ingénieur d'Agronomie Appliquée délivré par l'Institut de Technologie Agricole de Mostaganem (Algérie) est intégré et nommé Ingénieur d'Agriculture Stagiaire Indice 660 p.c. du 9.12.1974.

Mr. FOMBOLI Edouard (Suite)

CATEGORIE A HIERARCHIE II

Promu au 2° échelon Indice 780 p.c. du 9.12.1977 (Arr.n°3932/BB.30.03 du 9.5.78)

Promu au 3° échelon Indice 860 p.c. du 9.06.1980 (Arr.n°1711/DIAF/SAP du 8.4.82)

Monsieur DZON

CATEGORIE A HIERARCHIE II

Intégré et nommé Ingénieur des Travaux Agricoles Stagiaires Indice 600 p.c. du 12.10.1974 (Arr.n°283/MTPSI.DGT.DCGPCE du 30.1.75)

Titularisé et nommé au 1° échelon Indice 710 p.c. du 12.10.1975 (Arr.n°2071/BB.30.03 du 10.5.75)

Promu au 2° échelon-Indice 780 p.c. du 12.4.1978 (Arr.n°134/BB.30.03. du 19.1.1979)

Promu au 3° échelon Indice 860 p.c. du 12.4.1980 (Arr.n°4424/DIAF.SAP.30.03. du 6.05.1982)

Monsieur NDZONDZI BOKOUANGO Gabriel

CATEGORIE A HIERARCHIE II

Intégré et nommé Ingénieur des Travaux Agricoles Stagiaires Indice 600 p.c. du 30.10.1974 (Arr.n°282/MTPSI-DGT.DCGPCE du 30.1.75)

Titularisé et nommé au 1° échelon Indice 710 p.c. du 31.10.1975 (Arr.n°2071/BB.30.03. du 10.5.1976)

Promu au 2° échelon-Indice 780 p.c. du 31.4.1978 (Arr.n°134/BB.30.03. du 19.1.1979)

Promu au 3° échelon Indice 860 p.c. du 31.04.1980 (Arr.n°4424/DIAF/SAP.30.03. du 6.05.1982)

Monsieur DIRA David

CATEGORIE A HIERARCHIE II

Intégré et nommé Ingénieur des Travaux Agricoles Stagiaire indice 600 p.c. du 16/10/1974 (Arr.n°283/MTPSI.DGT.DCGPCE. du 30.1.75)

Titularisé et nommé au 1° échelon Indice 710 p.c. du 16.10.1975 (Arr.n°2071/BB.30.03. du 10.5.1976)

Promu au 2° échelon Indice 780 p.c. du 16.04.1978 (Arr.n°134/BB.30.03. du 19.01.79)

Promu au 3° échelon Indice 860 p.c. du 16.10.1980 (Arr.n°4424/DIAF.SAP.30.03. du 6.05.1982).

CATEGORIE A HIERARCHIE I

Titularisé et nommé au 1° échelon Indice 830 p.c. du 9.12.1975

Promu au 2° échelon Indice 940 p.c. du 9.12.1977

Promu au 3° échelon Indice 1010 p.c. du 9.06.1980

Albert Vauclaire

CATEGORIE A HIERARCHIE I

Titulaire du Diplôme d'Ingénieur d'Agromonie Appliquée délivré par l'Institut de Technologie Agricole de Mostaganem (Algérie) est intégré et nommé Ingénieur d'Agriculture Stagiaire Indice 660 p.c. du 12.10.1974

Titularisé et nommé au 1° échelon Indice 830 p.c. du 12.10.1975

Promu au 2° échelon Indice 940 p.c. du 12.04.1978

Promu au 3° échelon Indice 1010 p.c. du 12.04.1980 .

CATEGORIE A HIERARCHIE I

Titulaire du Diplôme d'Ingénieur d'Agromonie Appliquée délivré par l'Institut de Technologie Agricole de Mostaganem (Algérie) est intégré et nommé Ingénieur d'Agriculture Stagiaire indice 660 p.c. du 31.10.1974

Titularisé et nommé au 1° échelon Indice 830 p.c. du 31.10.1975

Promu au 2° échelon Indice 940 p.c. du 31.04.1978.

Promu au 3° échelon Indice 1010 p.c. du 31.10.1980.

CATEGORIE A HIERARCHIE I

Titulaire du Diplôme d'Ingénieur d'Agromonie Appliquée délivré par l'Institut de Technologie Agricole de Mostaganem (Algérie) est intégré et nommé Ingénieur d'Agriculture Stagiaire indice 660 p.c. du 16.10.1974.

Titularisé et nommé au 1° échelon Indice 830 p.c. du 16.10.1975

Promu au 2° échelon Indice 940 p.c. du 16.04.1978

Promu au 3° échelon Indice 1010 p.c. du 16.10.1980.

Mouf

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,
Le Ministre de l'Agriculture et
de l'Elevage,

BRAZZAVILLE, le 23 Mai 1984

Marius MOUAMBENGA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Dssetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGFFP/DFP..... 3
- D.G.D. 3
- D.C.F. 2
- SGCM/BC..... 2
- M.A.E. 3
- SGAE24
- DOSSIER24
- Intéressés 8.-

X